

Image not found or type unknown



Quel délai pour ma dédite?????

Par **laurie**, le **16/02/2008** à **12:14**

Bonjour, rnvoilà j'habite a la campagne depuis presque qu'un an(avril2007) mon époux a changer de boulot et il est embaucher depuis octobre 2007 et ne devons nous rapprocher de son lieu de travail car il fait 100kms aller/retour par jour ...rnj'aimerais savoir si je peut donner une dédite de 1mois a mon propriétaire??rnpour rapprochement du lieu de travail rnmerci.